



# CHAMPIONNATS DE L' AISNE DE CROSS-COUNTRY



Dimanche 13 janvier 2019  
SOISSONS

1. **Engagements** : Les engagements se feront sur le site du comité de l'Aisne <http://cd02.athle.com/> rubrique « engagés », jusqu'au **MERCREDI 9 janvier 2019 21h00**. Possibilité est laissée aux clubs d'engager des athlètes le jour même, au plus tard 1h00 avant l'horaire prévu de l'épreuve : **TROIS ATHLETES GRATUITEMENT PAR CLUB**, les suivants moyennant un droit d'engagement tardif de 15 euros par athlète, à l'aide d'un bulletin d'engagement tardif qui devra être signé par un responsable du club, en aucun cas par les athlètes eux-mêmes.

2. **Dossards** : ils seront disponibles au secrétariat le jour de l'épreuve. Pour les vétérans dès l'ouverture du secrétariat, pour les autres catégories après pointage des juges fournis par les clubs au podium animation. Les dossards devront être accrochés avec 4 épingles et ne devront pas être pliés.

**ATTENTION : des dossards de reconnaissance en couleurs seront à porter dans le dos :**  
Catégories concernées : Espoirs, V1, V2, V3, V4, V5 Hommes et Femmes

3. **Licence / Participation** : Tous les athlètes participant à ces Championnats devront être licenciés à la F.F.A en licence compétition au plus tard la veille de la compétition.  
➤ Tous les athlètes devront courir avec leur maillot de club.  
➤ La qualification aux championnats régionaux se fera selon les quotas imposés par la LHDFA.

4. **Circuit** : il est impératif que les athlètes qui s'échauffent ou qui reconnaissent le terrain ne gênent pas les concurrents en compétition.

5. **Jury** : Inscription des juges en ligne jusqu'au **mercredi 9 janvier 2019 à 21h00**.

**Ne pas inscrire les Juges remplaçants.**

Chaque membre du jury (juges titulaires et juges remplaçants) devra se faire pointer au podium animation dès son arrivée, participer à la réunion sur place à **10H15** et rejoindre au plus vite son poste attribué.

**CHAQUE CLUB DEVRA FOURNIR 1 JUGE POUR 15 ATHLETES ENGAGES.** La pénalité de 50 € par juge manquant sera appliquée.

Un sandwich et une boisson seront offerts à chaque juge.

6. **Classements - podiums - récompenses** : Les 3 premiers de chaque catégorie seront invités à monter sur le podium dès l'arrivée de l'épreuve. A chaque podium, un tee-shirt sera offert au 1er de chaque catégorie, une médaille sera offerte aux 3 premiers.

Un classement individuel par année d'âge sera effectué avec titre équivalent pour les **Poussin(e)s, Benjamin(e)s** et **Minimes**. Pour ces catégories : une médaille sera remise à tous les arrivants.

Pour les catégories **Espoir, Senior** et **Vétérans** (H et F), les athlètes étrangers ne peuvent pas prétendre au titre de champion individuel.

Un titre de champion de l'Aisne sera également attribué pour les **V2** (nés entre 1960 et 1969), pour les **V3** (nés entre 1950 et 1959), pour les **V4** (nés entre 1940 et 1949), pour les **V5** (nés en 1939 et avant).

Une médaille et un tee-shirt récompenseront également les Champions par équipe et une médaille aux deuxièmes et troisièmes équipes. Le classement par équipe sera réalisé sur l'ensemble des 2 années d'âge en P/B/M.

7. **Challenges** : 2 challenges seront décernés.

1) **Le challenge du nombre** décerné au club totalisant le plus d'athlètes à l'arrivée.

2) **Le challenge Marcel LECLERE** décerné au club totalisant le moins de points (classement du 1<sup>er</sup> athlète de chaque catégorie hommes et femmes de poussins à.... vétérans.

Pour les hommes : P / B / M / C / J / E-S / V pour les femmes : P / B / M / C / J / E-S-V

3) **Restauration** : une buvette sera à disposition de tous, des boissons chaudes seront servies aux athlètes après l'arrivée contre la remise d'un "ticket boisson".

8. **Service médical** : Poste médical à proximité de l'arrivée.